

SÉANCE DU 2 mai 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 2 mai 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI.

Mrs de la GRANGE. GROISON. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. SIRI TARDY.

Excusée : Mme PORCHERET.

Monsieur Jean Claude SIRI a été élu secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

ETUDE DE FAISABILITE SUR L'AMENAGEMENT D'UNE Z.A.C. SUR DEUX SITES : PRES BOUFFEAU et QUATRE PIEDS DE POIRIERS

Suite à la difficulté potentielle d'acheter l'ensemble des terrains concernés par la zone d'activités "Aux Quatre Pieds de poiriers", il est décidé de compléter le périmètre d'étude du projet de ZAC "Prés Bouffeau" par la valorisation de ce secteur "Aux quatre pieds de Poiriers".

Ainsi la ZAC deviendra une ZAC multi sites pour la valorisation des secteurs "Prés Bouffeau" et "Aux quatre pieds de Poiriers".

Cette valorisation s'inscrit dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme où il a été créé une zone d'activités plutôt à vocation d'activités artisanales ou susceptible de recevoir des installations viticoles ne trouvant plus leur place dans le tissu actuel.

Le besoin devient urgent, sept demandes d'installation sont actuellement en attente. Il convient d'élargir le périmètre d'étude à la zone d'étude à la zone A riveraine qui se trouve "coincée" entre la zone urbaine et la zone d'activités.

Le secteur d'études concerne les parcelles AL21p. 22 et 23 (bâtie avec garde barrière) section AM127, 128 (bâtie avec un hangar) 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138 et 139.

L'objectif de la commune dans ce site est d'accueillir toutes les demandes d'installation ou de délocalisation qui sont déjà exprimées et celles qui ne manqueront pas d'arriver à l'avenir sans avoir à les faire attendre au risque de les perdre pour la commune.

Ce projet a donc un caractère d'utilité publique en répondant :

- a un objectif économique,
- eu égard au morcellement du parcellaire et à la nécessité de plan d'ensemble, il convient qu'un seul aménageur réalise l'ensemble. Seule la collectivité publique détient la possibilité juridique d'initiative de l'aménagement d'une ZAC.
- à une synergie financière ou économique qui peut être obtenue par la réalisation concomitante des deux sites.

Ainsi la délibération du 21 février 2007 est élargie à ce nouveau périmètre et la ZAC "Prés Bouffeau" devient la ZAC multi sites "Prés Bouffeau" et "Aux quatre pieds de Poiriers".

La délibération est donc reportée de la façon suivante :

En raison des enjeux du projet d'aménagement, des études préalables seront menées afin d'évaluer la faisabilité de l'opération (pertinence du périmètre, contraintes juridiques et techniques, approche financière, etc...)

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-2, L.311-1 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) de lancer, sous la maîtrise d'ouvrage directe de la commune, les études préalables en vue de la création de la ZAC multi sites "Prés Bouffeu" et "Aux quatre pieds de Poiriers" présentée ci-dessus, et de poursuivre par la réalisation en régie directe dans la mesure où les études préalables concluent à sa faisabilité, de procéder à l'acquisition des terrains concernés en ayant recours éventuellement à une déclaration d'utilité publique,
- 2) de prévoir la concertation avec la population selon les modalités suivantes :
 - Information dans le bulletin municipal ou dans le journal du Bien Public
 - affichage en mairie et dépôt d'un dossier consultable
 - mise à disposition d'un registre en mairie destiné à recueillir les avis du public et tenue de deux permanences d'élus pour dialoguer avec le public
- 3) de charger un atelier d'urbanisme pluridisciplinaire ou un groupement (urbaniste, juriste, ingénieur VRD, spécialiste foncier...) de réaliser les études préalables en vue de la création de la ZAC, puis si les études concluent à la faisabilité, de monter le dossier de réalisation et le dossier de DUP, de procéder aux acquisitions, d'assurer une mission complète de maîtrise d'œuvre, et d'assister la commune pour le bon déroulement de l'opération, lequel sera désigné après consultation.
- 4) de solliciter toute aide ou subvention pour le montage, la réalisation de ces études et de cette opération urbaine.
- 5) de donner autorisation au maire, pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations de services et de procéder à l'exécution de ces décisions.
- 6) dit que des crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la ZAC (études, acquisition des terrains, aménagements...) seront inscrits au budget 2007, puis des années budgétaires suivantes.

PROMESSE DE VENTE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte la promesse de vente au profit de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône, d'un terrain cadastré B 236, lieudit "Queue de Hareng" d'une superficie de 27 ares 58 centiares, au prix estimé par le service des domaines de mille quinze euros (1 015 €). et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT

Une enquête publique est ouverte pour la mise aux normes de la station d'épuration de Flagey Echezeaux. La commune de Morey Saint Denis précisera au travers d'un écrit, sa position par rapport à l'assainissement, notamment son souhait de réaliser un lagunage sur un terrain communal précédemment réservé à cet effet.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture d'un compte à terme de 400 000,00 €, pour une durée de trois mois, auprès du Trésor Public.

CONSULTATION P.L.U. GEVREY

Le Conseil Municipal informe la commune de Gevrey chambertin qu'il souhaite être consulté lors de la révision de son plan local d'urbanisme prescrit par délibération du 20 mars 2007.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE / ELECTIONS LEGISLATIVES

ELECTIONS LEGISLATIVES Scrutin du 10 juin 2007 **1^{er} tour**

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
- Pascale PARETI -M.Laurence DESCIEUX -Nadine PORCHERET	-Gérard TARDY -François de la GRANGE -Jean Claude SIRI	-Jeanine MIRESSI -Thierry ODOUL -Jean Paul MAGNIEN	-Claudette COQUARD -Pierre BOISSET -Christian JEANNE

ELECTIONS LEGISLATIVES Scrutin du 17 juin 2007 **2^{ème} tour**

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
- Pascale PARETI -M.Laurence DESCIEUX -Gérard TARDY	-Pierre GROISON -François de la GRANGE- - Christian JEANNE	- Jeanine MIRESSI - SIRI Jean Claude - Nadine PORCHERET	-Claudette COQUARD -Pierre BOISSET -Jean Paul MAGNIEN

ORGANISATION SERVICES DE LA D.D.E..

Le conseil général communique les nouvelles dispositions en matière de travaux de voirie au profit des communes.

DEMANDES D'ACHAT TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal enregistre deux nouvelles options d'achat de terrains en zone d'activités:

- M. Sébastien JOUAN, pour un bâtiment à usage de garages de véhicules et bureau,
- M. Mme TREMBLAY Denis, pour un local à usage viticole.

ARRÊTE Z.N.T.

Le syndicat du Bassin Versant de la Vouge transmet les nouvelles obligations en matière d'activités viticoles et agricoles au regard de l'utilisation des produits pesticides et phytosanitaires suite à l'arrêté ZNT (zones non traitées) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 12 septembre 2006.

ABANDON MITOYENNETE MUR RUE BASSE

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge des frais d'actes notariés relatifs à l'abandon de la mitoyenneté du mur séparatif entre la propriété de Mr et Mme Hubert LIGNIER, cadastrée AO40 et les propriétés de la commune cadastrées AO 477 et AO 478, auprès de Maître BLANQUINQUE, notaire à Gevrey Chambertin, Côte d'Or.

QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Concert Musique au Chambertin à Morey Saint Denis le mardi 18 septembre 2007, cellier Dionysos.
- ↪ Faire nettoyer le fossé de l'érosion avant la traversée de la RN 74.
- ↪ Féliciter les J.S.P. pour leur performance sportive au 8 mai.
- ↪ faire une lettre pour demander l'intervention du correspondant Jeunes, au centre social de Gevrey Chambertin
- ↪ 14 juillet : demander confirmation par lettre de la demande de participation des habitants de Chambolle.

Prochain Conseil Municipal, le 13 juin 2007, à 19 heures.

Séance levée à 21 heures 30.

Affiché le 11/05/2007.